

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

15 – 19 Octobre 2012

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Rapporteur : M. Le Maire

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu les dispositions législatives du 06 février 1992, relatives à la représentation des différentes tendances politiques,

Considérant la démission de Monsieur Rolland ROUX depuis le 1^{er} octobre 2012 de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Rolland ROUX occupait les fonctions de membre titulaire au sein de la commission d'appel d'offres,



Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	0
Blancs ou nuls	6
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

A obtenu :

Mme MARIE DOURLENT 26 VOIX

Est élue par 26 VOIX

MEMBRE TITULAIRE

Mme MARIE DOURLENT

**Le Conseil Municipal,
Après résultats des élections,**

APPROUVE la désignation de Mme MARIE DOURLENT conseillère municipale et adjoint au Maire, représentante titulaire de la Commune à la commission d'appel d'offres.

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :